

Programme – Pratiques interdites : comprendre et appliquer les interdictions de l'AI Act – 23/04/2025

PRÉSENTATION

L'intelligence artificielle s'impose comme un levier incontournable de transformation dans tous les secteurs. Face à son essor rapide, réguler son usage est devenu essentiel pour garantir une application éthique et responsable.

Le Règlement (UE) 2024/1689 (AI Act), entré en vigueur en août 2024, pose un cadre juridique structurant, notamment à travers l'interdiction de pratiques jugées inacceptables.

Ce webinaire vous permettra de :

- Comprendre les exigences réglementaires et leur portée
- Explorer les pratiques interdites en IA et leurs implications concrètes au travers de différents cas d'usage
- Identifier les mécanismes de contrôle, les sanctions et les risques en cas de non-conformité
- Anticiper les impacts pour les entreprises et les professionnels de l'IA

Un temps d'échange et de débat clôturera la session afin de discuter des perspectives d'évolution et des enjeux pratiques pour les acteurs du marché.

PROGRAMME

- I. Introduction
- II. Cadre général des interdictions
- III. Analyse détaillée des pratiques interdites
- IV. Mécanismes de contrôle et sanctions
- V. Débat et perspectives d'évolution

Orateurs :

- **Jeffrey Vigneron : Avocat au barreau de Bruxelles, coding lawyer et fondateur du cabinet Lawgitech**

INFORMATIONS PRATIQUES

Date et horaire : Mercredi 23 avril 2025, webinaire de 9h30 à 12h30

Vous pourrez suivre la formation en direct sur le Web. Vous recevrez les détails de connexion à l'avance par e-mail.

Attention ! L'adresse e-mail par laquelle vous procédez à l'inscription sera l'adresse à laquelle le lien vers le webinaire sera envoyé. Si vous vous inscrivez par l'intermédiaire d'une autre personne (secrétaire, collègue...), cette personne devra vous faire suivre le lien en question pour que vous puissiez vous connecter et suivre la formation. Les inscriptions qui arrivent moins d'une heure avant le début du webinaire ne seront malheureusement pas prises en compte.

Prix

230,00 € TTC : inscription au webinaire

Documentation

Les participants recevront la documentation préparée par l'orateur.

Publics visés

Avocats, magistrats, notaires, juristes d'entreprise, entreprises au sens large, belges, luxembourgeois et français.

Formation permanente

Une demande d'agrément a été introduite auprès d'AVOCATS.BE, de la Chambre nationale des notaires et de l'IJE.

La demande d'intervention pour les frais des magistrats a été introduite auprès de l'IFJ.

Ce webinaire peut faire l'objet d'une [prime Liberform](#) si vous remplissez les conditions.